



**Direction générale des services
Direction des finances et des affaires juridiques**

**ARRÊTÉ N° 251/2022
PORTANT ALIÉNATION DE BIENS MOBILIERS APPARTENANT
AU DOMAINE PRIVÉ DÉPARTEMENTAL**

Le président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-1 et L. 3211-2, L. 3131-1 et L. 3131-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2112-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 221-8 ;

Vu la délibération n° AD 179/2021 du Conseil départemental du 15 juillet 2021 donnant délégation permanente à Monsieur le président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Vu l'arrêté n° 87/2022 du 2 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jonathan DURAND, Chef du service exécution budgétaire, à la Direction des finances et des affaires juridiques ;

Vu l'accord-cadre n°20-029 notifié le 23 septembre 2020 à Agorastore, fournisseur d'une plateforme de courtage aux enchères en ligne ;

Considérant que le Conseil départemental s'est donné pour objectif de valoriser économiquement les biens de son patrimoine privé qui lui sont devenus inutiles ;

Considérant que ces biens qui lui sont devenus inutiles ne présentant aucun intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, fait partie du domaine privé mobilier du Conseil départemental ;

Considérant que compte-tenu de leurs vétustés, la valeur totale de cession de ce bien est de 993,00 euros ;

Accusé de réception en préfecture 018-221800014-20220808-251-2022-AI Date de télétransmission : 08/08/2022 Date de réception préfecture : 08/08/2022

ARRÊTE :

Article 1 : Le Conseil départemental cède ce bien mobilier décrit ci-dessous et mis à la vente aux enchères par le biais du site internet www.agorastore.fr :

Référence produit	Libellé	Direction	Année d'acquisition	Prix de départ enchères	Prix enchéri TTC	N° d'inventaire	Budget
337	RENAULT TWINGO ESSENCE GPL	SLT	2006	300,00 €	993,00 €	2006D00040	BP
Total SLT						993,00 €	

Article 2 : Un titre de recette sera émis à l'encontre de l'acquéreur dès le paiement du prix enchéri effectué par virement sur le compte du Conseil départemental du Cher.

Article 3 : Le directeur général des services départementaux et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Cher.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département du Cher.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Cher (<https://www.departement18.fr/Registres-des-Actes-Administratifs>).

Article 6 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Département du Cher, faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président du Conseil départemental du Cher (Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES Cedex). Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS Cedex). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>
En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité (rejet explicite) ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

04 AOUT 2022

Bourges, le

Le Président du Conseil départemental
du Cher,
Pour le Président et par délégation,
Le Chef de service exécution budgétaire

Jonathan DURAND

Signé électroniquement par JONATHAN DURAND
Accusé de réception en préfecture
018-22180004-20220608-251-2022-AI
Date de télétransmission : 08/08/2022
Date de réception préfecture : 08/08/2022

Acte notifié le

Acte publié le